|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** | | |
| Circulaire administrative  **CA/224** | | Le 29 mai 2015 |
|  | | |
|  | | |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications** | | |
|  | | |
|  | | |
| Objet: | **Première session de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC19-1, Genève, 30 novembre – 1er décembre 2015), pour la Conférence mondiale des radiocommunications de 2019 (CMR-19) en vue de l'organisation et de la coordination des études préparatoires à la CMR-19 et à la CMR suivante** | |
|  |
|  |
|  | | |

Introduction

Par sa Résolution 808, la Conférence mondiale des radiocommunications (Genève, 2012) a recommandé au Conseil un ordre du jour préliminaire pour la Conférence mondiale des radiocommunications de 2018, que la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT de 2014 a, par la suite, reprogrammée en 2019.

Conformément aux dispositions de la Résolution UIT-R 2-6[[1]](#footnote-1)\*, les études préparatoires doivent être effectuées par une Réunion de préparation à la Conférence (RPC), laquelle tient normalement deux sessions dans l'intervalle entre deux CMR. Il est envisagé de tenir la première session de la RPC pour la CMR‑19 et pour la CMR suivante immédiatement après la CMR‑15.

La première session de la RPC-19 (RPC19-1) sera consacrée à l'organisation et à la coordination des études préparatoires à la CMR‑19 et à la CMR suivante sur la base des points de l'ordre du jour qui seront proposés par la CMR‑15. Au cours de sa deuxième session (RPC19-2), la RPC élaborera son Rapport à la CMR-19.

Les Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications sont invités, en particulier, à participer à cette première session de la RPC‑19, afin d'aider à l'organisation des travaux préparatoires à la conférence, au sein de leurs commissions d'études respectives.

Date et lieu de la réunion

La première session de la RPC‑19 se réunira à Genève du 30 novembre au 1er décembre 2015, au siège de l'UIT. L'enregistrement des délégués débutera à 8 heures et la réunion commencera à 9 h 30 le premier jour.

Programme de la réunion

Le programme de la réunion est présenté dans le projet d'ordre du jour joint en Annexe.

Contributions

Les participants sont invités à soumettre des contributions, suite aux travaux de la première session de la RPC‑19, et à formuler des propositions en vue de l'organisation des études préparatoires qui devront être réalisées. Il est recommandé aux participants d'adresser leurs contributions, par courrier électronique, à l'adresse:

[rcpm@itu.int](mailto:rcpm@itu.int)

Les contributions, qui seront traitées conformément aux dispositions des Résolutions UIT‑R 1 et UIT‑R 2, seront affichées sur:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/rcpm/fr>

**La réunion se déroulera sans document papier, autrement dit aucune copie papier des documents ne sera distribuée**. Des équipements de réseau local hertzien seront à la disposition des délégués dans les salles de réunion. Des imprimantes sont mises à la disposition des délégués qui souhaitent imprimer des documents, au cybercafé, au deuxième sous-sol de la Tour et au rez-de-chaussée et au premier étage du bâtiment Montbrillant. De plus, le Service d'assistance informatique ([servicedesk@itu.int](mailto:servicedesk@itu.int)) a préparé un certain nombre d'ordinateurs portables pour les personnes qui n'en ont pas.

Les contributions ne seront mises à disposition sur le web qu'à l'ouverture de la réunion. Le Secrétariat demande, pour que les documents soient disponibles à l'ouverture de la réunion, que toutes les contributions parviennent au plus tard à 16 heures UTC le vendredi 27 novembre 2015.

Diffusion sur le web

Les séances plénières de la RPC19-1 seront diffusées en mode audio sur le web, dans toutes les langues, grâce au Service de radiodiffusion Internet de l'UIT (IBS). Les participants n'ont pas besoin de s'inscrire à la réunion pour pouvoir utiliser le service de diffusion, mais un [compte TIES](http://www.itu.int/TIES/) est nécessaire pour avoir accès à la diffusion sur le web des séances de la RPC19-1.

Participation/Demande de visa/Réservation d'hôtel

L'inscription préalable aux manifestations de l'UIT-R est obligatoire et s'effectue exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés. Il a été demandé à chacun des Membres de l'UIT-R de désigner un coordonnateur chargé de s'occuper de toutes les formalités d'inscription, y compris des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, lesquelles devront également être soumises par ce coordonnateur au cours de la procédure d'inscription en ligne. Les personnes souhaitant s'inscrire à une manifestation de l'UIT-R devront prendre contact directement avec le coordonnateur désigné pour l'entité qu'elles représentent. On trouvera la liste des coordonnateurs désignés pour l'UIT-R (accès réservé aux utilisateurs de TIES) ainsi que des précisions au sujet des formalités d'inscription aux manifestations, des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, des réservations d'hôtel, etc., à l'adresse suivante:

[www.itu.int/en/ITU-R/information/events](http://www.itu.int/en/ITU-R/information/events)

François Rancy  
Directeur

**Annexe:** 1

**Distribution:**

– Administrations des États Membres de l'UIT

– Membres du Secteur des radiocommunications

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale sur les questions réglementaires/de procédure

– Président et Vice-Présidents du Comité consultatif des radiocommunications

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe  
  
Projet d'ordre du jour de la première session de la Réunion   
de préparation à la Conférence (RPC19-1)

# Organisation des études préparatoires à la Conférence

(Genève, 30 novembre – 1er décembre 2015)

**1** Remarques liminaires

**2** Adoption de l'ordre du jour

**3** Projet de structure du Rapport de la RPC à la CMR-19

**4** Organisation des études préparatoires selon le projet d'ordre du jour de la CMR-19

**5** Organisation des études préparatoires en vue de la CMR suivante

**6** Préparation de la seconde session de la RPC-19

**7** Divers

Président de la RPC-19

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. \* Il convient de noter que la Résolution UIT-R 2-6 est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée des radiocommunications de 2015 (AR‑15) et qu'elle pourrait faire l'objet d'une révision avant la première session de la RPC‑19 visée dans le présent document. [↑](#footnote-ref-1)